

## **RAPPORT DU COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL**

*Par Michel Milot, président du CRT*

Tel que défini à l'article 4-3.00 de la convention collective, le comité des relations du travail (CRT) est un comité permanent regroupant les parties. Il sert à discuter et à rechercher une entente sur toute question relative à l'application et à l'interprétation de la convention collective et aux conditions de travail.

Cette année, les représentants de la partie syndicale, au nombre de sept, étaient : Aude Lacasse (économique), Isabelle Pontbriand (français), Hélène Normandeau (éducation physique), Marie Achim (mathématiques), François Vervaet (physique), Patrick Lebonnois (économique) et Michel Milot (mathématiques).

Bien qu'elle ait droit aussi à sept représentants, la partie patronale n'en nomme que quatre, soit Sonia Coutu (Directrice des ressources humaines), Katia Tanguay (Coordonnatrice aux ressources humaines) ainsi que messieurs Alain Girard et Benoît Archambault (Directeurs-adjoints à la direction des études). Notons que la partie patronale s'est souvent retrouvée avec que trois représentants présents à ces rencontres, ce qui a parfois ralenti le règlement de certains dossiers.

Le CRT s'est réuni à dix reprises en 2013-2014. Comme d'habitude, les discussions ont été souvent énergiques sur un très grand nombre d'enjeux. Au CRT, il faut répéter, insister, être cohérent et se tenir debout, ce que nous avons fait.

Voici en vrac la majorité des sujets traités cette année.

### **DOSSIERS RÉGLÉS DE FAÇON SATISFAISANTE**

- Demande de congé sans traitement non prévu à la convention.
- Évaluation des impacts de l'évolution des effectifs étudiants.
- Bilan d'utilisation des ressources 2012-2013 (article 8-5.11).
- État d'utilisation des ressources automne 2013 (article 8-5.10).
- Révision du projet d'allocation hiver 2014.
- Détermination de la période de vacances pour l'année 2013-14.
- Dépôt de l'entente en vertu de l'alinéa b) de la clause 5-1.13 (rémunération à la CI rétroactive pour les remplacements).
- État d'utilisation des ressources 2013-2014.

### **DOSSIERS RÉGLÉS DE FAÇON SATISFAISANTE (MAIS QUI ONT TARDÉ!)**

- Modalités concernant les absences et le remplacement.
- Ententes sur les cours multidisciplinaires en Sciences humaines.

### **DOSSIERS SUR LESQUELS PERSISTENT DES PROBLÈMES D'APPLICATION**

- Reports de disponibilité.
- Dépôt du projet de répartition.
- Ouvertures de postes et mises en disponibilité.
- Rémunération pour les cours d'été.
- Uniformisation des CV et des canevas d'entrevue.
- Optimisation des locaux (groupes de 40 en français et en philosophie).
- Répartition des ressources à l'encadrement.
- Répartition des ressources de la colonne D.
- Répartition des ressources aux volets 2 et 3.

### **DOSSIERS SUR LEQUELS LA DIRECTION DOIT FAIRE SES PREUVES**

- Problèmes de la rentrée.
- Problèmes avec Moodle.
- Gestion des cours complémentaires (le cas des cours d'allemand : nombre de groupes).
- Traitement des plaintes d'élèves.
- Procédure pour postuler sur les charges d'enseignement.
- Non-respect des décisions des comités de programmes.

### **DOSSIERS QUI TARDENT (HAUT RISQUE QU'ILS DEVIENNENT ROUGES!)**

- Utilisation des sommes financées avec l'annexe S039 (pour l'amélioration de la maîtrise du français).
- Suivi sur les activités hors-masse.
- Sous-comité du CRT sur la tâche.
- Contraintes d'horaires.
- Insertion professionnelle et évaluation administrative.
- Taux horaire hors convention au Collège.

### **DOSSIERS EN COURS SUR LESQUELS PERSISTE UN DÉSACCORD ENTRE LES PARTIES**

- Double imputation à la masse salariale.
- Ressources pour les étudiants ayant des besoins particuliers.
- Grief PIEA – discussion à faire.

Pour plus de détails sur ces dossiers, vous pouvez consulter les PV des réunions du CRT (sur le site Web du syndicat) et les comptes rendus du CRT parus cette année dans le *De vive voix*.